

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 avril 2023

Convocation adressée le 28 mars 2023

Compte rendu affiché le 7 avril 2023

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

*L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 28 mars 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présent(es) :** Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Corinne SUBAI,

**Absent(es) excusé(es) :** Samira BACHA HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL, Stéphanie LEGER, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

**Absent :** Yves BEN ITAH

**Procuration :** Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT  
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT  
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD  
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION  
Florence VERNEY-CARRON à Luc SEGUIN

Secrétaire : Corinne SUBAI

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE**

**Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT**

Les établissements publics d'enseignement artistique font l'objet d'un classement par le Ministère de la Culture.

Depuis l'entrée en vigueur du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif à ce classement, le conservatoire de Lyon est devenu Conservatoire à Rayonnement Régional.

Les critères de classement sont fixés par un arrêté du 15 décembre 2006.

Le classement est accordé pour une durée de 7 ans.

Le classement de l'établissement lui permet de percevoir une subvention d'aide au fonctionnement allouée par le Ministère de la culture. Les diplômes délivrés par un établissement classé (diplôme de fin d'études musicales, chorégraphiques et théâtrales) sont reconnus pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique.

Le dernier arrêté de classement du conservatoire date du 29 août 2016.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes vient d'adresser à notre établissement le dossier de demande de renouvellement.

Le dossier à constituer pour le renouvellement de classement d'un établissement d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique comprend notamment, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 décembre 2006, « la ou les délibération(s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement, et précisant la ou les spécialités pour lesquelles le classement est demandé (art dramatique, danse, musique) ».

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ sollicite auprès de Madame la Ministre de la Culture le renouvellement du classement dans la catégorie des conservatoires à rayonnement régional du conservatoire de Lyon dans les trois spécialités musique, danse et art dramatique ;

✓ autorise la présidente à signer tout document relatif à ce classement.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,  
Nathalie PERRIN-GILBERT

